



Au service
des peuples
et des nations

DEMANDE DE PRIX (RFQ)

NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE : 21 Novembre 2019
	N° DE REFERENCE DE LA RFQ : RFQ/179/HS/2019

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous adresser votre soumission pour « les travaux de rehabilitation du bâtiment administrative de la prefecture de Bossangoa »

Veuillez utiliser le formulaire figurant dans l'annexe 1 jointe aux présentes pour les besoins de la préparation de votre soumission.

Annexe 1 - Conditions générales applicables à la présente RFQ

Annexe 2- cadre de devis

Les propositions adressées à la Représentante Résidente Adjointe/Opérations, doivent être soumises uniquement en ligne par le système E-tendering à travers le lien suivant : <https://etendering.partneragencies.org> avec votre propre mot de passe au plus tard **le mardi 10 décembre 2019 à 16 heures** avec la mention « RFQ/179/HS/2019 : TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT ADMINISTRATIF DE LA PREFECTURE DE L'OUHAM ».

Seules les propositions soumises physiquement ou par Email ne seront pas prises en compte. Si vous n'êtes pas encore enregistré dans E tendering, vous pourrez le faire en accédant au système avec le même lien <https://etendering.partneragencies.org>. Les identifiants fournis à défaut suivants : (**Username : event.guest ; Password: why2change**) et suivre les indications fournies dans le guide d'enregistrement annexé à la publication.

Des outils complémentaires pouvant faciliter votre compréhension/enregistrement et navigation sur la plateforme etendering sont accessibles à l'adresse suivante :

<http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/business/procurement-notices/resources/>

La proposition technique et la proposition financière doivent être dans un seul fichier et téléchargée dans le système suivant les instructions du dossier de demande de propositions.

Votre soumission doit être rédigée en Français avec une durée de validité minimum de 90 jours. Dans le cadre de la préparation de votre soumission, il vous appartiendra de vous assurer qu'elle parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Le système sera automatiquement bloqué après la date limite de dépôt. Veuillez-vous assurer que les documents exigés et téléchargés dans le système sont signés, en format PDF et exempté de virus ou fichiers corrompus (le nom des fichiers ne doit pas excéder 60 caractères) PRIERE METTRE POUR QUANTITE 1 ET SAISIR LE MONTANT TOTAL DE VOTRE SOUMISSION. Les travaux proposés seront examinés et évalués en fonction de l'exhaustivité et de la conformité de la soumission et du respect des exigences indiquées dans la RFQ et dans l'ensemble des autres annexes fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

La soumission qui répondra à l'ensemble des exigences, satisfera l'ensemble des critères d'évaluation et possèdera le meilleur rapport qualité/prix sera sélectionnée aux fins d'attribution du contrat. Toute offre qui ne répondra pas aux exigences sera rejetée.

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.

NOM : Dancilla Mukarubayiza

TITRE : Représentante Résidente Adjointe/Opérations

DATE: 21/11/2019



Conditions des travaux	Cadre de devis.
Adresse(s) exacte(s) du ou des lieux des travaux.	Préfecture de l'Ouham (Bossangoa)
Délai d'exécution des travaux	90 jours calendaires. Le soumissionnaire indiquera le délai des travaux dans son offre. NB : Ce délai est un des critères de sélection et aucune extension du délai ne sera tolérée. Toute demande d'extension du délai s'appliquera avec les pénalités de retard prévues à cet effet.
Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix	FCFA
Date-limite de soumission de l'offre de prix	Plateforme Etendering 10 décembre 2019 à 16 H (GMT+1)
Tous les documents de soumission seront rédigés en	Français
Durée de validité des offres de prix à compter de la date de soumission	120 jours Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au fournisseur de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFQ. Le fournisseur devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.
Offres de prix partielles	Non autorisée
Visite de site	05 décembre à 10h00 à Bossangoa
Avance de démarrage des travaux	Autorisée dans la limite de 20 % du contrat (Sous réserve de demande du fournisseur et de présentation d'une caution bancaire du même montant)
Indemnités forfaitaires	Sera imposée aux conditions prescrites dans le contrat applicable.

Critères d'évaluation administrative	<p>Documents obligatoires dont l'absence entrainera le rejet du dossier:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Certificat de visite de site <input type="checkbox"/> Registre de commerce (RCCM) <input type="checkbox"/> Une attestation de régularité fiscal de l'année 2019 <input type="checkbox"/> Quitus de l'ACFPE et de la CNSS pour les années 2018 et 2019 (les documents d'un seul exercice ne seront pas considérés) <input type="checkbox"/> Une attestation de bonne exécution des trois (03) clients les plus importants du point de vue de la valeur des contrats, au cours des trois (03) dernières années (2017-2018-2019). (NB : seules les attestations de bonne exécution ou certificats de services faits joints au dossier seront considérées lors de l'évaluations des offres)
Critère d'évaluation technique	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Nombre minimum d'années d'expérience dans des contrats similaires : 03 ; <input type="checkbox"/> Chiffre d'affaires annuel minimum de XAF 50 000 000 au titre des trois (03) dernières années; <input type="checkbox"/> Montant du contrat le plus important au cours des années (2017-2018-2019) XAF 50.000 000 ; <input type="checkbox"/> Adéquation du calendrier d'exécution au calendrier du projet ; <p>Critères de qualification du personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Liste et CV des employés : <input type="checkbox"/> Ingénieur BTP ou équivalent (BAC + 3) (joindre le diplôme) <input type="checkbox"/> Au moins 05 ans d'expérience dans des travaux de volume et de complexité similaires au présent marché; <input type="checkbox"/> Ou technicien supérieur BTP avec 05 ans d'expérience dans les travaux de volume et de complexité similaires au présent marché; <input type="checkbox"/> Liste des équipements alloués au chantier et justificatifs ainsi que les copies des cartes grises des véhicules et engins affectés au chantier <input type="checkbox"/> Liste des équipements alloués au chantier et justificatifs de propriété. Fournir le contrat de location si le matériel est en location. 1 camion benne de 4m³, 1 véhicule de liaison, une bétonnière, un ensemble de petits matériels de chantier et tout autre matériel nécessaire à la réalisation des travaux.
Le PNUD attribuera un contrat à :	Une seule société/entreprise
Type de contrat devant être signé	Contract de travaux
Conditions particulières du contrat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Annulation du BC/contrat en cas de retard de d'achèvement des travaux. ✓ Application des pénalités de retard
Conditions de versement du paiement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Certification de service fait ✓ Acceptation écrite des biens sur la base de la parfaite conformité aux exigences de la RFQ
Annexes de la présente RFQ	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Cadres de devis des travaux ✓ Conditions générales applicables aux contrats des travaux. <p>La non-acceptation des conditions générales (CG) constituera un motif d'élimination de la présente procédure d'achat.</p>
Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement)	<p>registry.cf@undp.org</p> <p>Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de soumission, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux offrants.</p>

Les travaux proposés seront examinés au regard de l'exhaustivité et de la conformité de l'offre de prix par rapport au cadre de devis décrites ci-dessus et à toute autre annexe fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

L'offre de prix qui sera conforme à l'ensemble des spécifications et exigences, qui proposera le prix le plus bas, et qui respectera l'ensemble des autres critères d'évaluation sera retenue. Toute offre qui ne respectera pas les exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, son offre de prix sera rejetée.

Le PNUD se réserve le droit, après avoir identifié l'offre de prix la plus basse, d'attribuer le contrat uniquement en fonction des prix des biens si le coût de transport (fret et assurance) s'avère être supérieur au propre coût estimatif du PNUD en cas de recours à son propre transitaire et à son propre assureur.

Au cours de la durée de validité de l'offre de prix, aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de l'offre de prix. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout bon de commande qui sera émis au titre de la présente RFQ sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. La simple soumission d'une offre de prix emporte acceptation sans réserve par le fournisseur des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque offre de prix ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et à la soumission par le fournisseur d'une offre de prix, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

Veuillez noter que la procédure de contestation du PNUD qui est ouverte aux fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/procurement/protest.shtml> .

Le PNUD encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFQ.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à identifier et à sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf

9

Conditions générales

1. ACCEPTATION DU BON DE COMMANDE

Le fournisseur ne peut accepter le présent bon de commande qu'en signant et en retournant une copie de celui-ci à titre d'accusé de réception ou en livrant les biens dans le respect des délais impartis, conformément aux conditions du présent bon de commande, telles qu'indiquées dans les présentes. L'acceptation du présent bon de commande créera un contrat entre les parties aux termes duquel les droits et obligations des parties seront exclusivement régis par les conditions du présent bon de commande, ainsi que par les présentes conditions générales. Aucune disposition supplémentaire ou contraire proposée par le fournisseur ne sera opposable au PNUD, à moins qu'elle n'ait été acceptée par écrit par un fonctionnaire du PNUD dûment habilité à cette fin.

2. PAIEMENT

- 2.1 Une fois les conditions de livraison respectées, et sauf indication contraire figurant dans le présent bon de commande, le PNUD effectuera le paiement sous 30 jours à compter de la réception de la facture émise par le fournisseur relativement aux biens et de la copie des documents de transport indiqués dans le présent bon de commande.
- 2.2 Le paiement effectué sur présentation de la facture susmentionnée tiendra compte de toute réduction indiquée dans les conditions de paiement du présent bon de commande, à condition que le paiement intervienne dans le délai prévu par lesdites conditions de paiement.
- 2.3 A moins d'y être autorisé par le PNUD, le fournisseur devra soumettre une facture au titre du présent bon de commande et celle-ci devra indiquer le numéro d'identification du bon de commande.
- 2.4 Les prix indiqués dans le présent bon de commande ne pourront être augmentés qu'avec le consentement écrit et exprès du PNUD.

3. EXONERATION FISCALE

- 3.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération du PNUD au titre desdits impôts, droits ou redevances, le fournisseur devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.
- 3.2 Par conséquent, le fournisseur autorise le PNUD à déduire de la facture du fournisseur toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le fournisseur n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le fournisseur à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le fournisseur devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

4. RISQUE DE PERTE

Les risques de perte, d'endommagement ou de destruction des biens seront régis par les Incoterms 2010, sauf accord contraire des parties au recto du présent bon de commande.

5. LICENCES D'EXPORTATION

Nonobstant tout INCOTERM 2010 utilisé dans le présent bon de commande, le fournisseur devra obtenir toute licence d'exportation requise au titre des biens.

6. CONVENANCE DES BIENS/CONDITIONNEMENT

Le fournisseur garantit que les biens, y compris leur conditionnement, sont conformes aux spécifications des biens commandés aux termes du présent bon de commande et conviennent à l'utilisation à laquelle ils sont normalement destinés et aux utilisations expressément portées à la connaissance du fournisseur par le PNUD, et qu'ils sont exempts de défaut de fabrication ou de matériau. Le fournisseur garantit également que les biens sont emballés ou conditionnés de manière adéquate pour assurer leur protection.

7. INSPECTION

7.1 Le PNUD disposera d'un délai raisonnable, postérieurement à la livraison des biens, pour les inspecter et pour rejeter et refuser d'accepter ceux qui ne seront pas conformes au présent bon de commande. Le paiement des biens en application du présent bon de commande ne pourra pas être considéré comme emportant acceptation de ceux-ci.

7.2 Toute inspection des biens effectuée avant leur expédition ne libérera le fournisseur d'aucune de ses obligations contractuelles.

8. VIOLATION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le fournisseur garantit que l'utilisation ou la fourniture par le PNUD des biens vendus aux termes du présent bon de commande ne viole aucun brevet, modèle, nom commercial ou marque commerciale. En outre, en application de la présente garantie, le fournisseur devra garantir, défendre et couvrir le PNUD et l'Organisation des Nations Unies au titre de l'ensemble des actions ou réclamations dirigées contre le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et concernant la prétendue violation d'un brevet, d'un modèle, d'un nom commercial ou d'une marque liée aux biens vendus aux termes du présent bon de commande.

9. DROITS DU PNUD

Si le fournisseur s'abstient de respecter ses obligations aux termes des conditions du présent bon de commande et, notamment, s'il s'abstient d'obtenir des licences d'exportation nécessaires ou de livrer tout ou partie des biens au plus tard à la date ou aux dates convenues, le PNUD pourra, après avoir mis en demeure le fournisseur de s'exécuter dans un délai raisonnable et sans préjudice de tout autre droit ou recours, exercer un ou plusieurs des droits suivants :

9.1 acquérir tout ou partie des biens auprès d'autres fournisseurs, auquel cas le PNUD pourra tenir le fournisseur responsable de tout coût supplémentaire ainsi occasionné ;

9.2 refuser de prendre livraison de tout ou partie des biens ;

9.3 résilier le présent bon de commande sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

10. LIVRAISON TARDIVE

Sans limiter les autres droits et obligations des parties aux termes des présentes, si le fournisseur est dans l'incapacité de livrer les biens au plus tard à la date ou aux dates de livraison prévues dans le présent bon de commande, le fournisseur devra (i) immédiatement consulter le PNUD afin de déterminer le moyen le plus rapide de livrer les biens et (ii) utiliser des moyens de livraison accélérés, à ses frais (à moins que le retard ne soit dû à un cas de force majeure), si le PNUD en fait raisonnablement la demande.

11. CESSATION ET INSOLVABILITE

11.1. Le fournisseur devra s'abstenir, à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du PNUD, de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent bon de commande, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits ou obligations aux termes du présent bon de commande.

11.2. Si le fournisseur devient insolvable ou s'il fait l'objet d'un changement de contrôle en raison de son insolvabilité, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours, résilier immédiatement le présent bon de commande en remettant au fournisseur une notification écrite en ce sens.

12. UTILISATION DU NOM OU DE L'EMBLEME DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le fournisseur devra s'abstenir d'utiliser le nom, l'emblème ou le sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies à quelque fin que ce soit.

13. INTERDICTION DE LA PUBLICITE

Le fournisseur devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre public de toute autre manière le fait qu'il fournit des biens ou des services au PNUD, à défaut d'avoir obtenu, dans chaque cas, son autorisation expresse.

14. TRAVAIL DES ENFANTS

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précède autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

15. MINES

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précède autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

16. REGLEMENT DES DIFFERENDS

16.1 Règlement amiable. Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.

16.2 Arbitrage. A moins que de tels différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité ne fassent l'objet d'un règlement amiable en application du paragraphe précédent du présent article sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, lesdits différends, litiges ou réclamations devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur, ainsi qu'à ses dispositions concernant le droit applicable. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

17. PRIVILEGES ET IMMUNITES

Aucune disposition des présentes conditions générales ou du présent bon de commande ou y relative ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

18. EXPLOITATION SEXUELLE

- 18.1 Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.
- 18.2 Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

19.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

20. POUVOIR DE MODIFICATION

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.

DEVIS ESTIMATIF**Relatif aux travaux de sécurisation du bâtiment administratif de la ville de Bossangoa**

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	Qté	PU	PT
LOT 1					
A MUR DE CLOTURE					
I. Travaux préliminaires					
1.1	Installation du chantier comprenant le débroussaillage de la parcelle et évacuation hors du site, y compris toutes sujétions	fft	1		-
1.2	Abattage, dessouchage et évacuation hors du site de dix (10) arbres, y compris toutes sujétions	U	10		-
Sous-total					
II. Terrassement - Fondation					
2.1	Fouille en rigole pour fondation, y compris toutes sujétions, 295,50 x 0,40 x 0,50 m	m ³	59,1		-
2.2	Béton de propreté dosé à 150 kg/m ³ , d'épaisseur 5 cm, y compris toutes sujétions	m ³	5,91		-
2.3	Maçonnerie de moellons pour fondation, hourdée au mortier de ciment dosé à 250 kg/m ³ , y compris toutes sujétions	m ³	100,47		-
2.4	Béton pour souche poteaux dosé à 350 kg/m ³ , y compris toutes sujétions	m ³	2,55		-
2.5	Chainage bas en béton armé dosé à 350 kg/m ³ , y compris toutes sujétions	m ³	10,64		-
Sous-total					-
III. Elévation - Revêtement					
3.1	Maçonnerie en blocs creux de 15 x20 x40, confectionnés in situ, hourdés au mortier de ciment dosé à 250 kg/m ³ , y compris toutes sujétions. Hauteur: 2,60 m	m ²	518,75		-
3.2	Maçonnerie en blocs creux de 15 x20 x40, confectionnés in situ, hourdés au mortier de ciment dosé à 250 kg/m ³ , y compris toutes sujétions. Hauteur: 1,10 m	m ²	96,8		-
3.3	Enduits tyroliens au mortier de ciment dosé à 400 kg/m ³ sur une couche de gobetis préalablement exécuté, y compris toutes sujétions	m ²	1231,1		-
3.4	Béton armé dosé à 350 kg/m ³ pour poteaux et chainage haut, y compris toutes sujétions	m ³	13,26		-
3.5	Confection, fourniture, pose et raccord de grillage métallique ajouré sur la façade d'entrée en tube carré de 40 (vertical), support en tube carré de 60 (horizontal), y compris toutes sujétions	m ²	123,1		-

3.6	Fourniture et pose de portail coulissant de 5,50 x 2,50 m, structure en tubes métalliques 60 mm, double parois en tôles noire de 8/10ème, y compris toutes sujétions	u	1			-
3.7	Fourniture et pose de portillon pour issue de secours de 1,10 x 2,50 m, structure en tubes métalliques 60 mm, double parois en tôles noire de 8/10ème, y compris toutes sujétions	u	1			-
3.8	Fourniture et pose de concertinas sur support métallique en V, y compris toutes sujétions	ml	295,5			-
	sous-total					-
	Total Mur de clôture					-
B	QUERITE					
I	Terrassement - Fondation					
1.1	Fouille en rigole de 18,5 x 0,35 x 0,45m, y compris toutes sujétions	m ³	2,91			
1.2	Béton de propreté dosé à 150 kg/m ³ , y compris toutes sujétions	m ³	0,32			
1.3	Maçonnerie de moellons hourdés au mortier de ciment dosé à 250Kg/m ³ , y compris toutes sujétions	m ³	4,86			
1.4	Chânage bas en béton armé dosé 350 kg/m ³ , y compris toutes sujétions	m ³	0,74			
1.5	Remblais latéritique compacté, d'épaisseur de 15 cm, y compris toutes sujétions	m ³	2,1			
1.6	Hérissou de pierres d'épais. 10 cm, y compris toutes sujétions	m ³	1,38			
1.7	Béton de forme avec chape lisse incorporée d'épais. 10 cm, y compris toutes sujétions	m ³	1,4			
	sous-total					
II	Elévation					
2.1	Maçonnerie en blocs creux de 15 x20 x40, confectionnés in situ, hourdés au mortier de ciment dosé à 250 kg/m ³ , y compris toutes sujétions.	m ²	37,6			
2.2	Enduits au mortier de ciment dosé à 400 kg/m ³ , y compris toutes sujétions	m ²	75,2			
2.3	Béton armé pour chaînage haut et linteaux dosés à 350 kg/m ³ , y compris toutes sujétions	m ³	0,4			
2.4	Fourniture et pose de poteaux métallique en tube rond de Ø 80 mm badigeonné de peinture antirouille en double couche avant la pose, hauteur: 3,50 m, y compris toutes sujétions	U	2			
	sous total					
III	Toiture - Couverture - Plafonnage					
3.1	Fourniture et pose du bois rouge 8 x 8 traité pour lisse et pannes, y compris toutes sujétions	m ³	0,5			
3.2	Fourniture et pose du bois rouge 4 x 8 traité pour ossature du faux plafond, y compris toutes sujétions	m ³	0,56			

3.3	Couverture en tôles ondulées de 6/10ème, y compris toutes sujétions	m ²	25,75		
3.4	Fourniture et pose de contre plaqué de 6 mm avec moulure et couvre-joints, y compris toutes sujétions	m ²	8,3		
3.5	Fourniture et pose de bois blanc 3 x 25 traité pour planche de rive, y compris toutes sujétions	ml	18		
sous-total					
IV	Menuiserie métallique				
4.1	Fourniture et pose d'un ensemble porte, cadre et ouvrant en métallique; dimensions: 0,85 x 2,00 m, y compris toutes sujétions	U	1		
4.2	Fourniture et pose de cadre fenêtre métallique avec châssis et lame Naco + grillage antivol; dimensions: 0,90 x 1,20 m, y compris toutes sujétions	U	1		
sous-total					
V	Electricité				
5.1	Installation électrique, y compris toutes sujétions	Fft	1		
5.2	Fourniture et pose de prises de courant, y compris toutes sujétions	U	4		
5.3	Fourniture et pose d'interrupteur DA, y compris toutes sujétions	U	1		
5.4	Fourniture et pose de lampes type économique, y compris toutes sujétions	U	4		
sous-total					
VI	Peinture				
6.1	Préparation de la surface à recevoir peinture, masticage et ponçage, y compris toutes sujétions	m ²	85,2		
6.2	Application de la peinture detex en double couche sur mur intérieur et extérieur, y compris toutes sujétions	m ²	79,2		
6.3	Application de la peinture detex en double couche sur le faux plafond en contre plaqué, y compris toutes sujétions	m ²	10,3		
6.4	Application de la peinture à l'huile sur porte, cadre et éventuellement une bande de 20 cm en bas du mur, y compris toutes sujétions	m ²	6,75		
sous-total					
Total Guérite					
Total des Travaux Lot 1					
LOT 2					
C	SECURISATION BATIMENT PRINCIPAL				
1.2	Confection, fourniture, pose de grillage métallique antivol sur les fenêtres (1,98 x 1,35 m) en tube carré de 30, y compris toutes sujétions et raccords divers	U	14,00		-

1.3	Confection, fourniture, pose de grillage métallique antivol sur les impostes des toilettes (0,60 x 0,60 m) en tube carré de 30, y compris toutes sujétions et raccords divers	U	4,00		-
1.4	Confection, fourniture, pose de grillage métallique antivol sur portes-fenêtres [(0,94 x 2,23 m) + 2(1,20 x 1,42 m) en tube carré de 30 + serrures de bonne qualité, y compris toutes sujétions et raccords divers	U	2,88		-
1.5	Confection, fourniture, pose de grillage métallique antivol sur les portes (0,89 x 2,23 m) en tube carré de 30 + serrures de bonne qualité, y compris toutes sujétions et raccords divers	U	2,00		-
1.6	Confection, fourniture, pose de grillage métallique antivol sur les portes doubles (1,43 x 2,23 m) en tube carré de 30 + serrures de bonne qualité, y compris toutes sujétions et raccords divers	U	4,00		-
1.7	Confection, fourniture, pose de grillage métallique antivol sur la terrasse à l'entrée (1,43 x 2,23 m) en tube carré de 30 + serrures de bonne qualité, y compris toutes sujétions et raccords divers	U	1,00		-
Total Sécurisation Bâtiment Principal					-
D Construction château d'eau					
I Travaux divers					
1.1	Confection, fourniture et pose de grillage métallique en tube carré de 40 pour sécurisation de la pompe, avec un ouvrant + porte cadenas et cadenas; de 0,60 x 0,60m hauteur: 0,80m pour le tout assemblé par soudage; application de la peinture antirouille, puis peinture de finition, y compris toutes sujétions	m ²	1,80		-
1.2	Confection, fourniture et pose de support métallique sur 4 pieds, pouvant supporter 1 cuve de 3 000 litres, avec des ceintures intermédiaires et plate-forme au dessus, en tube carré de 100, le tout assemblé par soudage; application de la peinture antirouille, puis peinture de finition. Hauteur 3,50m, y compris toutes sujétions	U	1,00		-
1.4	Fourniture et pose tôle noire de 10/10, de dimensions: 1,50x1,50m pour plate-forme avant la pose de cuve, y compris toutes sujétions	U	1,00		-
1.5	Excavation manuelle pour assise de plate forme de la cuve inférieure, y compris toutes sujétions	m ³	1,60		-
1.6	Béton non armé pour radier dosé à 400Kg/m ³ pour support de la cuve inférieure, y compris toutes sujétions ; ép.=15 cm. 2,00 x 2,00 m	m ³	0,7		-
1.7	Béton non armé pour radier dosé à 350Kg/m ³ pour support de la pompe, y compris toutes sujétions ; ép.=10 cm. 0,60 x 0,60m	m ³	0,33		-

1.8	Béton armé dosé à 400Kg/m3 pour socles (0,30x0,30x0,50 m), dans lesquels seront encrés, les pieds de la structure métallique supportant la cuve de 3 000l, y compris toutes sujétions.	m ³	0,3		-
1.9	Béton armé dosé à 400Kg/m3 pour socles (0,40x0,40x0,70 m), dans lesquels seront encrés, les pieds de la structure métallique supportant la cuve de 3 000l, y compris toutes sujétions.	m ³	0,6		-
<i>Sous total</i>					
II Partie électromécanique					
2.1	Fourniture et pose électropompe, Model Leo, Réf: XCM 170 ou similaire, 1 y compris toutes sujétions	U	1		-
2.2	Installation générale électromécanique comprenant fourniture et pose de tous éléments tels que contacteur LCI D12, relais CA2, Commutateur é positions, Temporisateur travail 180s, coffret de 6 modules, rail Omega, disjoncteur 2 pôles, y compris toutes sujétions	Fft	1		-
2.4	Fourniture et pose câble électrique souple RO2V 3x2,5mm2 y compris toutes sujétions	ml	50		-
2.5	Fourniture et pose câbles souple 3x1,5mm2 compris toutes sujétions	ml	60		-
2.6	Fourniture et pose fusible 10,3x38 16A y compris toutes sujétions	U	3		-
2.7	Fourniture et pose relai thermique LR2D13 compris toutes sujétions	U	1		-
2.8	Fourniture et pose interrupteur flotteur y compris toutes sujétions	U	2		-
2.9	Fourniture et pose armoire électrique métallique y compris toutes sujétions	U	1		-
<i>Sous total</i>					
III Partie Plomberie					
3.1	Fourniture et pose tuyau pehd DN32 y compris toutes sujétions	ml	40		-
3.2	Raccordement et installation générale des cuves en tuyau PVC sur le château et sur le réseau d'alimentation de SODECA; comprenant les pièces suivantes: raccord union", coud Galva 1"FF, vannes à boisseau 1", vanne à flotteur1", réduction MFi" 3/4, T 1", T3/4, mamelon 1", boîte de filasse, boîte de colle gebajoint, y compris toutes sujétions	FF	1		-
3.3	Fourniture et pose cuve en plastique 3 000l y compris toutes sujétions	U	2		-
<i>Sous total</i>					
Total château d'eau					
Total des Travaux Lot 2					
COUT TOTAL DES TRAVAUX					